

## Rappel des textes et pénalités

✓ L'évaluation des risques professionnels s'inscrit dans le cadre de la responsabilité générale du chef d'entreprise de veiller à la santé et à la sécurité au travail de ses salariés.

Depuis le décret du 5 novembre 2001, avec une obligation entrée en vigueur depuis le 7 novembre 2002, **tout chef d'entreprise ayant un ou des salariés doit établir un Document Unique ( DU ) d'évaluation des risques professionnels.**

Le fait de ne pas transcrire ou de ne pas mettre à jour les résultats de cette évaluation des risques est **puni d'une amende de 1 500 euros et de 3 000 euros en cas de récidive.**

Conception et réalisation :

Service communication de la direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Limousin  
2, allée St Alexis - BP 87032 Limoges cedex  
Site Internet : [www.limousin.travail.gouv.fr](http://www.limousin.travail.gouv.fr)

## Recensement des supports de documentation

📖 Brochure INRS - ED 936 - De l'évaluation des risques au management de la santé et de la sécurité au travail.

📖 Brochure INRS - ED 840 - ERP Aide au repérage des risques dans les PME-PMI.

📖 Evaluer pour prévenir (Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement).

📖 Repères pour une évaluation efficace des risques professionnels (Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Limousin).

📍 Sites internet :

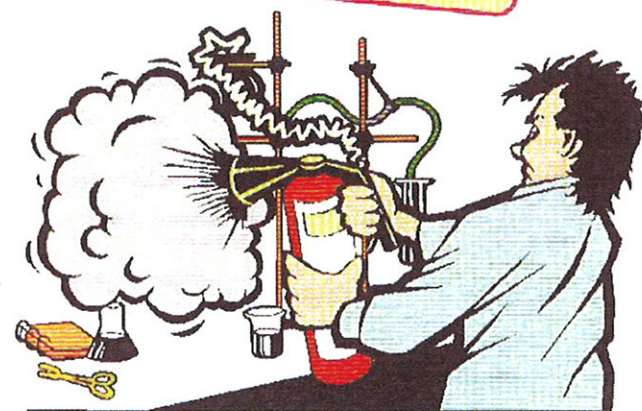
[www.limousin.travail.gouv.fr](http://www.limousin.travail.gouv.fr)

[www.sante-securite-travail-limousin.fr](http://www.sante-securite-travail-limousin.fr)

NB : il existe par ailleurs de nombreux documents sur l'évaluation des risques professionnels élaborés et édités par les branches ou les organisations professionnelles que vous pouvez utilement consulter.

## Evaluation des risques professionnels

Un enjeu pour tous.



Une obligation qui vous veut du bien.



« Rédiger et communiquer le **FAUX** Document Unique ( DUER )  
C'est chercher le bâton pour se faire battre . »

Rédiger le DUER c'est d'abord répondre à une obligation légale et, c'est aussi démontrer son intérêt et son engagement pour

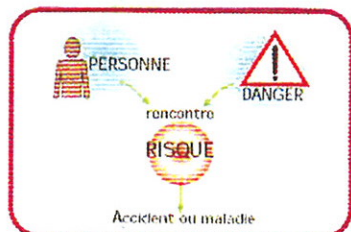
la prévention des risques et le respect de la santé et la sécurité de ses salariés(ées).

Et ça, on ne peut que le prendre en considération.

**FAUX** « Ca ne sert à rien, et de toute manière, je ne risque pas grand-chose.

Mais si, il faut le faire parce que ça sert.

Evaluer les risques en y associant les salariés(ées), c'est en effet réfléchir à ses pratiques et prendre conscience de l'ensemble des risques afin de les maîtriser. Et, ne pas le faire, c'est s'exposer à des sanctions civiles et pénales.



Le danger est la propriété intrinsèque d'un équipement, d'une substance, d'une chose ou d'une méthode de travail de causer un dommage pour la santé des travailleurs (ex : gaz toxique, électricité, outil tranchant, ... ).

« Je n'ai pas le temps ». **FAUX**

On peut toujours trouver du temps, et puis : Investir du temps dans le fonctionnement de son entreprise et donc dans la sécurité, c'est gagner en efficacité et en qualité.

**FAUX** « Ca va encore me coûter cher . »

Mais si il faut le faire, car rien n'a plus de prix qu'une vie humaine perdue ou brisée.

Au-delà de cet aspect, la prévention des risques a un coût bien sûr, mais l'AT ou la MP peuvent avoir un coût bien supérieur.

De plus, le plan d'action permet de prioriser et de planifier les investissements dans le temps.

Je m'implique pour de meilleures conditions de travail dans mon entreprise, pour une meilleure santé de mes salariés(ées), pour leur garantir la sécurité...

**FAUX** « C'est une affaire de spécialiste . »

Mais non, personne n'est mieux placé que le chef d'entreprise et les salariés(ées) pour le faire.

Personne ne connaît mieux l'entreprise, ses dangers et ses risques qu'eux(elles). Et puis, vous n'êtes pas seul : les organismes de prévention et les organisations professionnelles peuvent vous accompagner dans la démarche.

« Moi, je l'ai fait. »

Et je peux vous dire que je suis gagnant. J'ai amélioré, non seulement la santé et la sécurité de mes collaborateurs(trices), mais également les relations humaines, le dialogue interne, la qualité et la productivité. C'est formidable !